

## Iphigénie de St-Mathieu et ses Compagnes

Monseigneur l'Archevêque vient d'être délégué par le Souverain Pontife pour instruire le « *Procès Apostolique* » des 32 Religieuses de Bollène, guillotines à Orange, en haine de la Foi, du 6 au 26 juillet 1794.

Il ne sera pas sans utilité de rappeler brièvement les principaux traits de cette belle « Cause Diocésaine » qui a soulevé, dans la Ville Eternelle elle-même, la plus vive admiration.

La Persécution déchaînée, au début de l'année 1790, contre les Congrégations religieuses, atteignit les Couvents de Bollène deux ans plus tard. Le 8 octobre 1792, la Municipalité de cette petite ville reçut l'ordre de fermer les Couvents, et sans délai les Sacramentaires et les Ursulines furent chassées de leurs Monastères, qui devenaient biens de la nation et étaient transformés en caserne et en marché public.

Les pauvres Religieuses expulsées se retirèrent dans leur famille, chez des amis ou dans une maison que Madame de La Fare, Supérieure du Couvent du St-Sacrement, avait louée en toute hâte pour essayer de reconstituer sa Communauté.

Pendant 18 mois, elles vécurent ainsi cachées, dans le silence, le recueillement, la prière et la pauvreté. Leur Aumônier, l'abbé Tavernier de Courtines, venait de temps en temps les visiter et les reconforter. Il célébrait en cachette la Sainte Messe et leur laissait en partant la Sainte Réserve qu'elles dissimulaient au fond d'une armoire devant laquelle elles venaient pieusement à tour de rôle continuer l'Adoration.

Obligées de travailler pour se procurer les ressources nécessaires à la vie, elles employaient leur temps libre à coudre et à broder. Leur situation était des plus tristes. On les voyait parfois le long des chemins et dans les collines environnantes ramasser du bois mort pour alimenter les feux de la cuisine. A certains jours même la nourriture leur faisait défaut.

\* \* \*

Malgré ces dures épreuves leur courage ne connut point de défaillance et lorsque « les Municipaux » de Bollène intimèrent à la R<sup>de</sup> Mère de La Fare l'ordre de quitter le pays, elles continuèrent, quoique privées des conseils et des encouragements de leur Vénérée Mère, à vivre de leur vie régulière de Communauté, se préparant ainsi au suprême sacrifice qu'elles pressentaient prochain.

A plusieurs reprises déjà, on leur avait demandé de prêter le serment que l'on appelait alors « de liberté et d'égalité ». Ce serment était le suivant : « Je jure de maintenir de tout mon pouvoir la liberté et l'égalité, ou de mourir en les défendant. » Il impliquait l'acceptation du Décret qui abolissait les vœux monastiques et l'approbation de la conduite de ceux qui, le 10 novembre 1793, remplaçaient la religion chrétienne par le culte de la raison. Il constituait donc une véritable apostasie.

Les courageuses Servantes de Dieu, fidèles à leurs vœux et à leur foi, refusèrent toujours énergiquement de le prêter.

Le 17 avril 1794, le Comité de Salut public, à la suite d'un nouveau refus, les fit mettre en état d'arrestation dans leurs maisons ; et quelques semaines plus tard, entassées dans des charettes comme de viles criminelles, elles étaient transférées à Orange, à la prison de la Cure, comme « perturbatrices du repos public ». On savait alors ce que ces mots signifiaient !

\* \* \*

Calmes devant la menace d'une mort ignominieuse, les saintes filles n'eurent plus qu'une pensée : préparer leur dernier sacrifice.

Elles mirent en commun les modestes ressources échappées à la cupidité de leurs gardiens, elles adoptèrent une règle commune, et leur prison devint en toute vérité un cloître où s'épanouirent les fleurs de la piété et du sacrifice.

Leur ferveur, leur saint désir du ciel, s'exaltaient lorsqu'arrivait l'heure de l'appel ; une sainte émulation s'emparait d'elles : chacune aurait voulu passer la première devant le tribunal révolutionnaire !

Un tribunal ! Peut-on donner ce nom à une réunion de bandits qui, chaque matin, dans l'espace de 2 à 3 heures, condamnaient à mort 12 à 15 accusés qu'ils voyaient pour la première fois ! Ni formalités juridiques, ni défenseurs, ni même une raison quelconque d'apparence sérieuse : on en vit qui furent condamnés sur le simple soupçon d'avoir manqué d'enthousiasme pour la Révolution !

L'acte d'accusation des Religieuses fut vite dressé. Il fut le même pour toutes : « rebelles à la nation... vouloir entraver la marche de la Révolution par la superstition et le fanatisme... ennemies de la République, complice des tyrans... cherchant à détruire la liberté, etc... ».

Que pouvaient dire ou faire de pauvres filles que les soi-disant juges accusaient ainsi, gourmandaient et cherchaient à effrayer ? Protestations indignées, refus de renier leur foi par un serment inique, tel était leur unique moyen de défense.

« J'ai fait serment à Dieu, dit Sœur Iphigénie de St-Mathieu de Gaillard, je ne saurais en être déliée par les hommes. D'ailleurs je ne connais pas de plus glorieuse et de plus douce liberté que l'accomplissement de mes vœux ; le serment qu'on me demanderait une indigne apostasie ». — « Qui es-tu ? demanda un juge à Sœur Claire de Ste-Rosalie du Bac. » — « Je suis Religieuse, répondit-elle, et le serai jusqu'à la mort. » — « Veux-tu prêter serment ? » — « Non, ma conscience me le défend. » A la même question, Sœur du Sacré-Cœur de Jésus Consolin répondit : « Je suis Fille de l'Eglise ; ma municipalité m'a demandé de prêter serment parce que la loi me l'ordonne. J'ai refusé ; la loi humaine ne peut pas me commander des choses contraires à loi divine. »

« Allons, Henriette, dit le Président à Sœur de l'Annonciation Faurie, tu es si jeune ! Pourquoi vouloir mourir ?.. un mot... un signe de tête... et demain tu retourneras auprès de ta mère. » — « J'ai fait serment à Dieu, répondit-elle ; je n'en prêterai pas d'autre. » Et elle disait à ses compagnes, tandis qu'on les interrogeait : « Courage mes Sœurs ! les portes du Ciel vont s'ouvrir pour nous recevoir ! »

Du courage! oh! elles n'en manquaient pas! Un jour dans la prison, on vit une grande tristesse sur le visage de Sœur St-André Laye, on craignit un moment qu'elle n'appréhendât de mourir, mais quand on lui demanda la cause de cette tristesse: « Je crains, dit-elle, que Dieu ne me trouve pas digne de la couronne du martyr. »

Celles qui n'étaient pas appelées pour consommer le sacrifice suprême, se tenaient à genoux dans la prison et priaient tout le temps que durait l'audience. Elles demandaient à Dieu de soutenir et de couronner leurs Sœurs qu'elles n'espéraient plus revoir ici-bas.

\* \* \*

Après leur condamnation, en effet, les Servantes de Dieu étaient enfermées dans une autre prison, celle du Cirque. Elles y restaient jusqu'au moment de leur exécution, vers 6 heures du soir. Elles y priaient, elles y chantaient des cantiques, elles y pratiquaient encore la charité. Un jour, un père de famille s'exaspérait d'avoir été condamné et blasphémait. Les Religieuses, oubliant leur propre sort, tombèrent à genoux, les bras en croix, et suppliant Dieu d'avoir pitié de ce pauvre homme, elles offrirent leurs souffrances pour sa conversion. Emu de cet acte héroïque, touché de la grâce, le condamné se calma: il accepta son sacrifice et mourut en fervent chrétien.

Quand l'heure sonnait d'aller à l'échafaud, une vive joie, un saint enthousiasme illuminaient les visages des saintes victimes. Et ce n'était point une exaltation factice et passagère. Toutes avaient au fond de l'âme ce sentiment que l'une d'elles, Sœur Madeleine de Justamond, exprimait ainsi: « Nous avons plus d'obligation à nos juges qu'à nos pères et mères; ceux-ci ne nous ont donné qu'une vie temporelle, ceux-là vont nous procurer une vie éternelle. Oh! quel bonheur! je serai bientôt au ciel! Je ne puis contenir les sentiments de ma joie! »

Les unes allaient au supplice en chantant les Litanies ou le *Magnificat*. Sœur Ste-Sophie d'Alauzier s'écriait: « Je suis dans l'enthousiasme, je suis hors de moi-même! Il est sûr que je mourrai aujourd'hui! »

S<sup>r</sup> Ste-Pélagie Bès tirait de sa poche une boîte de dragées et en offrait à ses compagnes en disant: « Ce sont les dragées de mes noces.. »

« Oh! quel bonheur! s'exclamait Sœur St-Bernard de Romillon, je serai bientôt au ciel! je ne puis contenir la joie que je ressens. »

Sœur de l'Annonciation Faurie, apercevant dans la foule sa jeune Sœur Madelaine qui venait, comme elle l'avait fait tous les jours durant sa captivité, lui apporter sa nourriture, « Madeleine lui criait-elle, adieu, embrasse notre mère et au revoir au Ciel où je vais vous attendre. »

Sœur Ste-Théotiste de Pélissier, à la vue de la guillotine, se mit à chanter ces vers qu'elle avait composés dans sa prison:

Quel auguste poteau  
Dressé pour mon supplice!  
L'amour est le marteau  
Qui frappe sans pitié.  
Personne n'aura de moitié  
A mon généreux sacrifice...

L'échafaud avait été dressé à l'extrémité du Cours St-Martin que l'on appelait alors — par ironie, sans doute — Place de la Justice !

La Tradition nous apprend que le Curé d'Orange, M. l'abbé Boursier, et l'Abbé Queyras, ancien Capucin, se tenaient habituellement cachés derrière les rideaux d'une fenêtre à l'angle de la rue Tourre. Les victimes, qui le savaient, s'inclinaient pieusement lorsque le cortège arrivait à cet endroit et l'absolution descendait sur elles, baume divin qui venait purifier et fortifier leur âme de martyres.

Leur attitude en face de la guillotine fut sublime. Ni appréhension, ni crainte, ni regrets, mais une joie, un enthousiasme qui émotionnaient les bourreaux eux-mêmes. On aurait dit qu'elles allaient à un festin de noces, dit un témoin oculaire.

Sœur Ste-Sophie d'Alauzier baise les marches de l'échafaud. Sœur du Bon-Ange, Marie Cluze, humble converse, répond fièrement à celui qui lui proposait de la sauver si elle consentait à l'épouser : « Fais ton devoir, bourreau, j'aime mieux aller souper ce soir avec les anges ! »

« Ces b... là meurent toutes en riant », fit observer un gendarme de l'escorte. Oh ! oui, le sourire était sur leurs lèvres, car elles touchaient la palme du martyr et elles voyaient le Ciel s'ouvrir sur leurs têtes.

\* \* \*

Lorsque les bourreaux avaient terminé leur sinistre besogne, les corps des victimes étaient jetés pêle-mêle dans un tombereau municipal et portés à 4 kilomètres d'Orange, dans un vaste terrain appelé Laplane, non loin de l'endroit où l'Aigue se jette dans le Rhône.

On y avait creusé des fosses qui pouvaient contenir 100 cadavres. C'est là que furent ensevelies Iphigénie de St-Mathieu et ses 31 Compagnes. Leurs corps, d'ailleurs mêlés et confondus avec ceux des autres condamnés, furent recouverts d'une épaisse couche de chaux vive et à jamais détruits.

Aujourd'hui, une humble chapelle s'élève au sud de l'emplacement des fosses et rappelle aux passants la grande iniquité des terroristes de 1794. Elle exalte aussi la mémoire des innocentes victimes.

Mais un autrement monument se prépare qui auréolera leur front d'une nouvelle gloire : monument d'honneur et de sainteté.

L'Eglise a daigné jeter les yeux sur les 32 Vierges immolées, et par son ordre, l'Autorité diocésaine, au nom du Pontife suprême, instruit leur cause.

Bientôt, s'il plaît à Dieu, nous pourrons nous incliner devant elles, et les honorer comme des martyres.

Prions pour obtenir cette faveur du Ciel, gage de foi et de salut pour notre petite patrie. Le sang des martyrs est toujours une semence de bien.

*Sit memoria illarum in benedictione. Amen.*